



**Convention internationale
sur la protection des droits
de tous les travailleurs
migrants et des membres
de leur famille**

Distr.
GÉNÉRALE

CMW/SP/1
26 septembre 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

RÉUNION DES ÉTATS PARTIES

Première réunion

New York

11 décembre 2003

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Présenté par le Secrétaire général

1. Ouverture de la réunion par le représentant du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.
2. Élection du Président.
3. Adoption de l'ordre du jour.
4. Adoption du règlement intérieur de la réunion.
5. Élection des autres membres du bureau de la réunion.
6. Constitution du Comité pour la protection des droits de tous travailleurs migrants et des membres de leur famille:
 - a) Élection des membres du Comité, conformément à l'article 72 de la Convention internationale;
 - b) Tirage au sort, par le Président de la réunion, conformément à l'alinéa *a* du paragraphe 5 de l'article 72 de la Convention, des cinq membres du Comité dont le mandat prendra fin au bout de deux ans;
 - c) Choix de la date à laquelle les membres du Comité doivent entrer en fonctions.
7. Questions diverses.
